

**AFAC 24
RUE JEAN BOUIN**

24660 COULOUNIEUX CHAMIER



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025)

 contact@labregere.fr
www.labregere.fr

Périgueux

1, Rue Max Barel
CS 20110 - Boulazac
24759 Trélissac Cedex
Tél. 05 53 53 60 27
Fax. 05 53 35 06 70

Bergerac

29, Av. Marceau Feyry
(Rte Périgueux)
24100 Bergerac
Tél. 05 53 57 29 84
Fax. 05 53 61 29 99

Paris

7, rue du Colonel Moll
75017 Paris
Tél. 01 45 72 26 62
Fax. 01 45 72 18 51



**ASSOCIATION FORMATION AVENIR CONSEIL 24
AFAC 24
SIEGE SOCIAL : RUE JEAN BOUIN
24660 COULOUNIEUX CHAMIER**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025)

l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AFAC 24 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe des comptes annuels « règles et méthodes comptables » concernant le changement de plan comptable sur l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
-
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulazac, le 22 mai 2026
Pour GROUPE LA BRÈGERE



Cédric LALANNE
Commissaire aux comptes
Responsable du mandat

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	12 528	11 595	933	1 774
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	201 943	196 076	5 867	10 590
	Autres immobilisations corporelles	310 160	253 544	56 616	64 547
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	796		796	777
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	1 036		1 036	590
	TOTAL (II)	526 464	461 215	65 249	78 278
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis	2 275		2 275	3 335
	Marchandises	5 000		5 000	5 819
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	802 702		802 702	791 239
COMPTES DE REGULARISATION	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	45 958		45 958	51 382
	Charges constatées d'avance	8 846		8 846	9 007
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	674 854		674 854	558 401
	TOTAL (III)	1 539 635		1 539 635	1 419 182
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	2 066 099	461 215	1 604 885	1 497 461
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				1 036	590
(2) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	519 145	493 236
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	40 054	25 909
	Total des fonds propres (situation nette)	559 199	519 145
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	559 199	519 145
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	522 725	473 859
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	522 725	473 859
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 126	94 497
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	188 126	148 113
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	100 485	1 398
	Produits constatés d'avance (1)	130 224	260 448
	Total des dettes	522 961	504 457
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 604 885	1 497 461
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	40 053,61	25 909,26
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	522 961	504 457
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)	365 908	473 476
	Production vendue (Services et Travaux)	1 283 466	923 009
	Montant net du chiffre d'affaires	1 649 374	1 396 485
	Productions stockée	(310)	(120)
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	1 053 200	992 334
	Dons	1 885	
	Cotisations	5 545	4 185
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires	6 928	6
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	452 710	79 567
	Autres produits	15 740	
Total des produits de fonctionnement		3 185 072	2 472 457
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Achats de marchandises		
	Variation de stock	819	693
	Achats de matières et autres approvisionnements	195 804	258 294
	Variation de stock	750	302
	Autres achats et charges externes	546 284	563 679
	Impôts, taxes et versements assimilés	113 150	88 840
	Salaires et traitements	1 486 614	1 262 734
	Charges sociales	253 162	207 292
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	41 163	35 525
	Dotation aux provisions	501 576	17 000
	Autres charges	11 233	3 137
Total des charges de fonctionnement		3 150 555	2 437 496
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT		34 517	34 961

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT		34 517	34 961
Opéra. comm.	Excédent attribué ou insuffisance transférée Insuffisance supportée ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations	21	21
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	5 811	
	Autres intérêts et produits assimilés		9 504
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		5 832	9 525
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		5 832	9 525
RESULTAT COURANT		40 349	44 487
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		176
	Sur opérations en capital		3 951
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		411 353
	Total des produits exceptionnels		415 480
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		745
	Sur opérations en capital	295	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		433 312
	Total des charges exceptionnelles	295	434 057
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(295)	(18 577)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		3 190 904	2 897 462
TOTAL DES CHARGES		3 150 851	2 871 553
EXCEDENT ou DEFICIT		40 054	25 909
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		PRODUITS	CHARGES
Bénévolat Prestations en nature Dons en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole			



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 604 885** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 190 904** euros et un total **charges** de **3 150 851** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **40 054** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général, dans sa version consolidée intégrant notamment les dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, homologué par arrêté du 26 décembre 2023.

Pour les dispositions non modifiées par le règlement ANC n°2022-06, les règles antérieurement applicables demeurent inchangées.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation. Ce changement est appliqué de manière prospective, sans retraitement des exercices antérieurs.

Les principales incidences théoriques de l'application du règlement ANC n°2022-06 portent notamment sur :

- la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique des transferts de charges,
- les modifications de présentation du bilan et du compte de résultat.

Résultat exceptionnel :

Certaines opérations, notamment les dotations et les reprises sur provisions pour risques, sont désormais présentées en résultat courant pour un montant de 501 576 euros (dotation sur provision pour risques) et 452 710 euros (reprise sur provision pour risques)

Transferts de charges :

La suppression des transferts de charges conduit à comptabiliser certains produits en diminution des charges ou en comptes de produits.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- § Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- § Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Règles et Méthodes Comptables

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	12 528					12 528
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 528					12 528
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	Instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	212 594		459		11 110	201 943
	Instal., agencement, aménagement divers	54 846		2 414			57 260
	Matériel de transport	205 272		20 900		12 416	213 756
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	34 954		4 191			39 144
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	507 666		27 964		23 526	512 103
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	777		20			796
	Prêts et autres immobilisations financières	590		446			1 036
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 367		466			1 832
TOTAL		521 560		28 429		23 526	526 464

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			10 754	841		11 595
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			10 754	841		11 595
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	Instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			202 004	5 182	11 110	196 076
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			31 360	6 173		37 533
	Matériel de transport			164 617	27 410	12 121	179 906
	Matériel de bureau, mobilier			34 548	1 558		36 106
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			432 528	40 322	23 231	449 620	
TOTAL				443 282	41 163	23 231	461 215

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	473 859	501 576	452 710	522 725
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	473 859	501 576	452 710	522 725
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	473 859	501 576	452 710	522 725
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			501 576	452 710	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 036	1 036	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	802 702	802 702	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	541	541	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	45 418	45 418	
	Charges constatées d'avance	8 846	8 846	
TOTAL DES CREANCES		858 542	858 542	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	104 126	104 126		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	114 152	114 152		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 977	64 977		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	419	419		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	8 578	8 578		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	100 485	100 485		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	130 224	130 224		
TOTAL DES DETTES		522 961	522 961		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	493 236	25 909			519 145
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Report à nouveau sous ctrl de tiers financeurs					
Excédent ou déficit de l'exercice	25 909	(25 909)	40 054		40 054
Situation nette	519 145		40 054		559 199
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			17 306	17 306	
Provisions réglementées					
TOTAL	519 145		57 359	17 306	559 199

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds propres				
- Valeur du patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires	493 236			493 236
Réserves pour investissements				
Réserves de trésorerie				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	25 909			25 909
Autres fonds associatifs				
- Apports avec droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'équipement	204 572			204 572
Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amort.				
Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires				
Autres subventions d'investissement	(204 572)			(204 572)
Droits des propriétaires				
TOTAL	519 145			519 145

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			8 846
charges externes		8 846	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			8 846

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				